

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 5 février 2021

Conseillers présents : Mmes GARD Nicole, MAURY Sandra, RIBAUTE Agnès, MM. ATGER Guy, COLSON Pierre, GARD Patrick, LOUCHE Alain, MICHELET Jean-Pierre, NICOLET Luc et PERCEVAULT Fabrice.

Excusés : M ANGELINI Jacques (procuration à M MICHELET Jean-Pierre)

Secrétaire de séance : M GARD Patrick,

M le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint à 16h15.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est validé moyennant la modification suivante :
« Une délibération est prise pour autoriser M Le Maire à solliciter une offre de prêt »

Participation aux frais de fonctionnement de l'école de St Michel de Dèze 2019/2020

La participation de notre commune pour les frais de fonctionnement de l'école de St Michel de Dèze concerne 7 élèves qui fréquentent cette école ainsi que les frais de cantine scolaire.

Après un débat dans lequel est souligné la qualité de l'enseignement et du projet d'école de l'école de St Michel de Dèze d'une part et l'intérêt des sorties culturelles d'autre part, il est décidé de payer 7 161.32 € pour les frais de fonctionnement.

Une délibération est prise à l'unanimité (11 voix).

En ce qui concerne le montant des frais facturés pour le restaurant scolaire, le conseil municipal se donne le temps d'étudier la question et de vérifier le montant des frais avant de verser cette participation. Le principe de participation n'étant pas contesté.

Point sur l'APE

Les subventions obtenues de la part du Département et de la Région sont basées sur des estimations de 2017. Depuis, une première consultation a fait augmenter le coût. Sur cette base, une négociation a été introduite auprès du Département et de la Région afin d'atteindre les 30.00 % du montant total. Les besoins de financement seront complétés par un prêt auprès de la Banque des Territoires.

Une rencontre sur le terrain avec les techniciens du département spécialistes de l'Eau est prévue le vendredi 12 février 2021 pour débiter la création du règlement de l'eau.

Voirie 2021

Murs de soutènement et parapet sont la priorité de l'année au détriment du goudron. Le Conseil accepte les devis estimatifs transmis par Lozère Ingénierie : 4 055.00 € TTC (Le Lunes), 8 717.00 €

TTC (Les Subasses), 4 846.25 € TTC (Pont des Plantiers), 12 475 € TTC (Couveyrou), 3 103.75 € TTC (Pont des Ombres) et 3 858.75 € TTC (Pont du Chausse).

Les amendes de police seront aussi sollicitées pour financer ces travaux.

Une délibération est prise à l'unanimité (11 voix).

La Cure : Actualisation des devis et convention avec les ABPS

L'architecte chargée du projet de restauration de La Cure a été sollicitée pour préparer un Avant Projet Détaillé (APD) sur le bâtiment de l'école afin de demander des devis.

Le Conseil municipal approuve la proposition d'inclure les menuiseries de l'école dans la phase 1 pour bénéficier des subventions sollicitées (80.00 %)

Un chantier école des ABPS doit être organisé du 6 au 16 avril avec 12 stagiaires encadrés par 2 formateurs chargés de la restauration de murets. La restauration, l'hébergement, la fourniture des pierres et la préparation du site sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise M Le Maire à signer cette convention.

Une délibération est prise à l'unanimité (11 voix).

Dépôt de plainte suite au vol du mois de juillet 2020

L'un des auteurs du cambriolage du garage municipal du mois de juillet a été identifié et passe au tribunal.

De plus suite au problème rencontré avec la ligne de téléphone portable des agents, M P. Colson propose de déposer plainte.

Une délibération est prise pour autoriser M le Maire ou M le premier adjoint à déposer une demande d'indemnisation pour le cambriolage du garage et à déposer plainte pour les problèmes de téléphone.

Projet à inscrire au Plan de Relance

- Projet AEP,
- Restauration des appartements communaux,
- Achat et rénovation de la Maison « Michelet »,

Questions diverses :

- Décoration de Noël : acquisitions de nouveautés pour un montant de 1 000.00 €,
- Mission Locale : proposition de permanence un mercredi matin du 15 juin au 15 septembre,
- Demande d'autorisation de tournage d'un film dans le bas de la commune. Le conseil donne son accord.

Le conseil est clos à 19h30.